



SOLIDAIRES groupe RATP

31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris

 @SolidairesRatp.Mtrois

www.solidaires-grouperatp.org

Ligne 3/3bis

LE PETIT FORMAT

Mai 2023

Cheval de Troie

Pour non respect de la procédure, SOLIDAIRES fait annuler la sanction d'une collègue aux prud'hommes

Le 5 juin 2020, notre collègue franchit le signal de Manoeuvre A2 fermé à Galliéni en conduite manuelle. De part par la répétition des gestes, la faute de sécurité est vite arrivée. C'est inhérent au métier de la conduite. **Suite à l'entretien disciplinaire, la Direction sanctionne la collègue sans lui laisser la possibilité de faire appel de cette décision.** Pourtant l'article 151 du statut du personnel dispose que : « l'agent peut, en outre, faire appel devant le Directeur général. Celui-ci statue après avoir notamment pris connaissance du compte rendu établi à l'issue de l'entretien ci-dessus mentionné. L'appel doit être adressé par la hiérarchie au directeur

dont dépend l'agent dans un délai de cinq jours francs qui suit la notification de la mesure ».

L'appel est suspensif, il permet un deuxième examen du dossier.

La section SOLIDAIRES ligne 3 a pris en charge le dossier en milieu d'année 2022.

Lors de l'audience du tribunal, la RATP reconnaît son erreur et demande aux juges de faire droit à l'annulation de la sanction et au remboursement des sommes litigieusement prélevées.



La ligne des portes, une ligne de vie sécuritaire pour les conducteurs/trices et les usagers

Les agents de conduite sont de plus en plus surveillés dans le cadre de leur métier. Les caméras enregistrent tout. La pression mise sur les agents, pour aller toujours vite, peut avoir des conséquences dramatiques. C'est la régularité avant la sécurité. D'ailleurs Péresse énonçait dans l'ordre d'importance ce qui comptait pour IDFM : la régularité, la ponctualité et en troisième lieu la sécurité. **En cas d'accident ce sont les agents qui sont inquiétés par la justice, peu ou pas la RATP. Nous devons nous protéger nous même.**

Notre protection, c'est la ligne des portes. Tant que celle-ci n'est pas délogée, on ne prend pas la décision de fermer les portes. Cela engendrera du retard, mais la sécurité des usagers et la nôtre est plus importante. La CIE ne dicte pas sa loi. Après ce qui est arrivé à notre collègue de la ligne 6, nous savons que personne d'entre nous n'est à l'abri.

La réglementation (ISF 35) prévoit des départs à 10km/h sur 50 mètres en cas de :



- Défectuosité d'une installation de visualisation sur un quai en courbe sans agent signaleur ;
- Non-obtention du timbre de contrôle de fermetures des portes avec des portes maintenues fermées.

Si la Direction vient vous chercher des noises, pour du retard en ligne, vos représentants SOLIDAIRES seront là à vos côtés. Ne cédon rien pour notre sécurité à toutes et à tous.

L'amiante dans les pupitres des cabines de conduite, les paroles s'envolent mais les écrits restent

En février 2022, face à des pupitres détériorés et amiantés, SOLIDAIRES RATP alerte la Direction face à un danger grave et imminent. 80% du parc matériel est concerné. Certains acceptent, sans réflexion aucune la présence d'un beau « sur-pupitre » vantée par la Ligne 3, et tentent de discréditer le travail de SOLIDAIRES. Ils diffusent largement les informations de l'employeur pour venir en appuie de leur inaction. **On apprend tardivement que les bougres, en décembre 2022, sans spot publicitaire, rallient la position de SOLIDAIRES RATP.** Le rapport mensuel sur la santé ne mentionne pas ce droit d'alerte de fin d'année. Il ne faudrait pas crier trop fort qu'ils se sont trompés. Ils reconnaissent, 10 mois après, que les pupitres sont référencés et amiantés. **Ce qui est dommageable dans cette histoire, alors que cela concerne tous les salarié-es, c'est de s'attacher à son image avant tout, plutôt que de combattre ensemble avec SOLIDAIRES ce danger mortel.**



Solidaires
RATP

SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
@SolidairesRatp
www.solidaires-grouperatp.org

Ligne 3/3Bis

10 FEVRIER 2022

LA DIRECTION DOIT COMMUNIQUER
DES ÉLÉMENTS VÉRIFIABLES ET PRÉCIS

Le risque amiante n'est pas une chose à prendre à la légère. La direction indique que des « sur-pupitre » auraient été posés entre 2000 et 2004. Pour tant la mise à jour des données MRE, datant de 2011 (plus de 7 ans après), indique l'emplacement de l'amiante et son répertoriage (voir photos ci-dessous).







SUR-PUPITRE OU PAS ?

Selon la Direction, il y aurait un « sur-pupitre » sur le pupitre, mais ne prouve nullement la pose de cet élément. Vos élus SOLIDAIRES au CSE MTS ont demandé la communication, pour chacune des cabines de conduite, des éléments permettant de vérifier leur pose effective et leur numéro d'identification datée (une traçabilité). La Direction annonce, après analyses d'un train ligne 3, zéro présence d'amiante. SOLIDAIRES RATP demande à la Direction de communiquer d'une cette analyse et de deux, la méthodologie employée (quoi ? comment ?). La Direction se contente de dire, et refuse de nous donner des éléments vérifiables. On devrait la croire sur parole ? S'il n'y a pas d'amiante, elle ne risque rien à communiquer tous les éléments.

SOLIDAIRES RATP revendique

- Un désamiantage complet des MF67 ;
- Une fiche d'exposition amiante pour l'ensemble des agents (B3, AMP et agent de nettoyage) ;
- Un suivi amiante pour tous les agents.

SOLIDAIRES revendique toujours la délivrance d'une fiche d'exposition amiante pour l'ensemble des agents de la Ligne 3/3bis.



SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07
www.solidaires-grouperatp.org

LES PARTICULES PM10 & PM2.5



CHEVEU HUMAIN
Diamètre : 50-70 µM (microns)

PM2.5
Particules provenant de combustions, composés organiques, métaux, etc.
Diamètre < 2.5 µM (microns)

PM10
Poussières, pollen, moisissures, etc.
Diamètre < 10 µM (microns)

SABLE FIN (plage)
Diamètre : 90 µM (microns)

Source : Encyclopédie de l'environnement

Les PM2.5 sont des particules fines dont le diamètre est égal à 2.5 micron et qui sont émises principalement lors des **phénomènes de combustion et de friction**.

De par leur taille infiniment petite, ces particules peuvent **s'infiltrer dans nos poumons**, et certaines peuvent aller jusqu'aux alvéoles pulmonaires.

Les PM2.5 impactent à long terme le système cardiovasculaire et respiratoire, et une exposition chronique aux PM2.5 peut causer des **maladies pulmonaires**, comme de l'asthme, des bronchites, mais aussi des cancers des poumons.